

Compte rendu de la session du Conseil Communautaire du 8 novembre 2011

L'an deux mil onze
Le 8 novembre

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes « Cœur de Brenne », dûment convoqué, s'est réuni à 17 heures 30 en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Louis CAMUS, Président.

Nombre de membres en exercice : 26

Date de convocation : 31 octobre 2011

Présents : Mesdames PRAULT, PROT, BIDAULT, NOGRETTE, PAULMIER, CHAMPENOIS et DUBUC, Messieurs DOUADY, DUBOIS, LOUPIAS, SAUVESTRE, FLEURY, ALLELY, CAMUS, CRESPIN, TELLIER, NOYER, LALANGE S, VALET, BOISLAIGUE, ROCAMORA, BORGEAIS et RENARD.

Absents excusés: Mesdames PRESTEAU et SOUVERAIN, Messieurs DAUBORD, BOSCARINO, LALANGE JF et PROUTEAU.

Assistaient également : Messieurs BONNET et BERTHAULT, membres suppléants

Nouvelles Technologies de la Communication

N°07/01-2011 – Projet de mise en place du très haut débit

Monsieur CAMUS informe le Conseil Communautaire que le Conseil Général prévoit pour son budget 2012 une enveloppe afin de développer une première tranche pour fibrer les sous-répartiteurs ; c'est-à-dire les relier à la fibre optique. Aussi, il convient que la Communauté de Communes se positionne très rapidement pour savoir si elle souhaite développer cette technologie sur son territoire dès 2012.

Il rappelle que le débit de l'ADSL diminue avec la longueur de la ligne téléphonique. Internet est injecté à partir de centraux téléphoniques appelés NRA (*nœuds de raccordement d'abonnés*) gérés par France Télécom. Certaines communes sont trop éloignées de ces NRA pour disposer d'un débit suffisant. La technique consiste donc à raccorder les 4 sous-répartiteurs de la Communauté de Communes grâce à la fibre optique. Ils sont situés à :

- VILLIERS
- SAULNAY
- ST MICHEL
- SUBTRAY (*commune de Mézières-en-Brenne*)

Ce sont au total 420 lignes qui sont concernées dont 39 actuellement en zones blanches.

Ce projet permettrait de supprimer toutes les zones blanches qui dépendent d'un sous-répartiteur de la Communauté de Communes et d'augmenter considérablement le débit (Il resterait quelques maisons non couvertes car dépendant d'un sous-répartiteur situé hors Communauté de Communes). Il informe également qu'actuellement la Communauté de Communes ne peut développer certains services par manque de débit.

Le dispositif serait mené par le Conseil Général dans le cadre d'un partenariat public / privé avec un opérateur. Aussi, la Communauté de Communes n'aurait pas de coût de fonctionnement ni d'amortissement à supporter.

Monsieur le Président précise que ce projet est une véritable opportunité d'aménagement pour l'avenir du territoire.

Suite à cet exposé, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, demande au Conseil Général de l'Indre d'inscrire le raccordement des sous répartiteurs de VILLIERS, SAULNAY, ST MICHEL et SUBTRAY (commune de Mézières-en-Brenne) sur la première tranche de son programme.

N°07/02-2011 – RIP 36 : approbation des nouveaux statuts

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire, la délibération n° 06/09-2010 relative à l'adhésion au syndicat Mixte « RIP 36 » (Réseau d'Initiative Publique). Il rappelle que ce Syndicat mixte ouvert, a été créé à l'initiative des élus du Conseil Général et de la Communauté d'Agglomération Castelroussine. Il est destiné à rassembler les collectivités de l'Indre et ainsi mutualiser les moyens pour porter un programme ambitieux et notamment le développement du très haut débit.

Aussi, suite à la décision de la Région Centre de laisser aux échelons départementaux et communaux la charge de mettre en œuvre l'étude et la réalisation du déploiement du très haut débit, le syndicat mixte « RIP 36 », auquel nous avons décidé d'adhérer, a travaillé à la réalisation d'un schéma directeur d'aménagement numérique du Département.

Ce syndicat propose de modifier ses statuts. Aussi, le Président demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur les nouveaux statuts dont il donne lecture.

Suite à cet exposé, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte les nouveaux statuts du syndicat Mixte « RIP 36 » et désigne Monsieur Christian BONNET en qualité de délégué titulaire et Monsieur Christophe ROCAMORA en qualité de délégué suppléant.

Finances

N°07/03-2011 - Budget Principal : Décision Modificative N°3 relative au FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources)

Monsieur le Président de la Commission des Finances rappelle que le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources a été créé dans le cadre de la réforme fiscale afin d'assurer à chaque collectivité, la compensation des conséquences financières de la réforme. En effet, les ressources fiscales des collectivités sont selon le cas, diminuées d'un prélèvement au profit du FNGIR, ou au contraire, augmentées d'un reversement des ressources provenant de ce fonds.

Or, la Communauté de Communes Cœur de Brenne doit être prélevée de 194 709 € car, suite à la réforme fiscale, elle était financièrement gagnante.

Aussi, il informe le Conseil Communautaire qu'à la demande de la Trésorerie, il convient d'inscrire cette dépense au Budget Principal, en décision modificative.

Intitulés	Diminution sur Crédits déjà alloués		Augmentation des Crédits	
	Article	Montant	Article	Montant
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
Reversement sur FNGIR			739116	194 709 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
Contributions directes	7311	194 709 €		

Suite à cet exposé, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte la décision modificative telle que proposée ci-dessus.

N°07/04-2011 - Renouvellement de la ligne de trésorerie

Rapporteur : Monsieur Christian BORGEAIS, Président de la Commission des Finances

Monsieur le Président de la Commission « Finances » rappelle que la ligne de trésorerie d'un montant de 300 000 € contractée pour une durée d'un an arrive à échéance le 19 novembre 2011. Certaines des subventions attendues restent non perçues à ce jour, aussi, il convient de souscrire un nouveau contrat pour un montant de 300 000 €, pour une durée d'un an.

Huit banques ont été consultées : BNP, BPVF, HSBC, Société Générale, DEXIA, Crédit Agricole, Crédit Mutuel et Caisse d'Epargne.

Après analyse des propositions, il propose de retenir l'offre de la Caisse d'Epargne dont les caractéristiques sont les suivantes :

Durée :	1 an
Taux variable :	EURIBOR 1 Semaine
Marge :	1,97 %
Périodicité :	mensuelle
Frais d'engagement :	500 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte cette proposition et d'autorise Monsieur le Président à signer le contrat et lui donne tous pouvoirs pour effectuer les diverses opérations prévues dans celui-ci.

N°07/05-2011 - Vœu relatif à la cotisation versée au CNFPT pour la formation des agents

Monsieur le Président informe le Conseil communautaire que suite à l'adoption au Parlement, d'un amendement dans la loi de finances rectificative, la cotisation au CNFPT à compter de 2012, baissera et passera de 1 % à 0.9 %.

Or, c'est au détriment de la collectivité qui devra très certainement prendre en charge le transport, la restauration et l'hébergement, voire payer l'intégralité de certaines formations.

Aussi, considérant que la formation continue des agents est obligatoire, que plus en plus de formations dispensées par le CNFPT se déroulent hors département, et que par conséquent, les clauses de cet amendement auront une incidence financière notable pour la collectivité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet le vœu que le taux de cotisation soit rétabli afin de ne pas pénaliser la collectivité sur ses futures dépenses en matière de formation.

N°07/06-2011- Retrait d'immobilisation de l'inventaire

Monsieur le Président de la commission Finances rappelle que certaines immobilisations du Budget Principal n'ont plus lieu de figurer dans l'inventaire.

En effet, le cycle de remplacement des ordinateurs des écoles se termine cette année et nous allons effectuer la première vague de renouvellement des ordinateurs achetés il y a 5 ans.

Aussi, sur avis du Bureau, il propose de sortir ce matériel de l'inventaire de la Communauté de Communes et de les donner aux écoles qui pourront en disposer. En revanche, aucune maintenance sur ce matériel vétuste ne sera assurée par la Communauté de Communes qui par ailleurs retirera les licences propriétaires de ces machines.

Suite à cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide de retirer de l'inventaire du budget principal les immobilisations suivantes qui n'ont plus lieu d'être.

Compte	Libellé de l'immobilisation	N° de l'inventaire Trésorerie	Année d'acquisition	Valeur d'origine
2183	Matériel Ecoles	97-1	2006	4 350,09 €
2183	Matériel informatique école primaire Mézières	106	2007	7 132,04 €

Ce matériel sera donné aux écoles qui pourront en disposer librement.

Voirie

N°07/07-2011 – Programme 2012, demande de subvention FAR Voirie

Monsieur le Président de la Commission Voirie présente au Conseil Communautaire le programme de travaux de voirie 2012.

Pour ce faire, il propose de demander, auprès du Conseil Général de l'Indre, une subvention au titre du FAR voirie 2012 - canton MEZIERES EN BRENNE. Le plan de financement serait le suivant :

Coût prévisionnel :

Total HT	149 249,97 €
TVA 19,6 %	<u>29 253,00 €</u>
TOTAL TTC	178 502,97 €

Plan de financement :

Subvention Département FAR Voirie (37,76 %)	56 360,00 €
Reste à la charge de la CDC	122 142,97 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire accepte le plan de financement prévisionnel proposé ci-dessus et décide de demander, auprès du Conseil Général de l'Indre, une subvention au titre du FAR voirie 2012- canton MEZIERES EN BRENNE.

Réhabilitation logements Place Jean Moulin à Mézières en Brenne

N°07/08-2011 – Bail emphytéotique

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire la délibération N° 01/11-2011 portant décision de mettre à l'étude la réhabilitation de deux logements situés 2 place Jean Moulin à MEZIERES EN BRENNE.

Afin de conventionner ces logements sociaux, il est nécessaire de conclure un bail emphytéotique pour une durée correspondant à celle de la convention PALULOS qui sera signée avec l'Etat.

Aussi, il propose de conclure un bail emphytéotique avec la commune de MEZIERES EN BRENNE conférant à la Communauté de Communes un droit réel immobilier sur l'immeuble situé sur la parcelle cadastrée : Commune de MEZIERES EN BRENNE section AB n°433 pour une durée de 30 ans, moyennant une redevance principale annuelle de 10 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide de conclure un bail emphytéotique avec la commune de MEZIERES EN BRENNE tel que proposé ci-dessus. L'acte sera rédigé sous forme administrative et sera reçu par Monsieur le Président. Il autorise Madame Martine PRAULT, première Vice-présidente à signer ledit bail. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget logement 2011.

Locations de logements

N°07/09-2011 – Logements rue du Bout du Monde à Mézières : définition du loyer

Le Président des finances rapporte au Conseil Communautaire les réflexions de travail et les propositions établies lors de la réunion de Bureau du 18 octobre 2011 concernant les loyers des logements situés 10/12 rue du Bout du Monde à MEZIERES EN BRENNE. Il rappelle que conformément à la délibération N°05/10-2009, ce logement fera l'objet d'une convention APL qu'il conviendra de signer avec l'Etat.

Il propose de fixer le montant du loyer mensuel de ces logements de type 3, comme suit :

- Logement 1 : surface habitable 82 m² plus annexes à 398.50 €
- Logement 2 : surface habitable 82,2 m² plus annexes à 397.57 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, fixe le montant du loyer mensuel de ces logements de type 3, tel que proposé ci-dessus, et fixe la caution à 1 mois de loyer .

Ces loyers seront actualisables à compter de 2012, au 1er juillet de chaque année, selon l'indice de revalorisation des loyers. Monsieur le Président est autorisé à signer les baux correspondants

Tourisme

N°07/10-2011 – Renouvellement des conventions d'objectifs

Rapporteur : Monsieur Jean-Louis CAMUS, Président

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire l'article 2-2 des statuts de la Communauté de Communes « Participation et aides financières à un office de tourisme compétent sur l'ensemble de la communauté ».

Les conventions d'objectifs établies en novembre 2010 avec les offices de tourisme de MEZIERES EN BRENNE et d'AZAY LE FERRON, arrivant à échéance, elles doivent être renouvelées.

Le Conseil Communautaire décide de reconduire les conventions d'objectifs des offices de tourisme de MEZIERES EN BRENNE et d'AZAY LE FERRON dans les mêmes termes et montant pour une période de trois ans. Monsieur le Président est autorisé à signer les dites conventions.

ZA de l'Avis de Martizay – Vente de terrains

N° : 07/11-2011 - ZA de l'Avis de Martizay – Vente de terrain à l'entreprise César Fleurs (Annule et remplace la délibération N° 06/06-2011)

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire de la demande de Monsieur César LANGAS, Directeur de l'entreprise César Fleurs qui souhaiterait acquérir au nom de la SCI BC DISTRIBUTION, un terrain regroupant le lot n° 3 et une partie du lot n°4 sur la ZA de l'AVIS à MARTIZAY. Aussi, il propose

d'accepter cette demande. La vente serait régularisée par acte notarié rédigé par Maître Steiger, au montant de 2,50 € HT le m² soit 2.99 € TTC conformément à la délibération N°02/25-2006.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte la vente d'un terrain regroupant le lot n°3 et une partie du lot n° 4 situés sur la ZA de l'AVIS à MARTIZAY au profit de la SCI BC DISTRIBUTION au prix de 2.50 € HT le m². Il charge Maître STEIGER, notaire à MEZIERES EN BRENNE de rédiger l'acte de vente, et autorise le Président à signer l'acte de vente.

N° : 07/12-2011 - ZA de l'Avis de Martizay – Vente de terrain à la SCI CHABENET

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire de la demande de Monsieur Gérard VILAIRE, qui souhaiterait acquérir au nom de la SCI CHABENET, un terrain constituant une partie du lot 4 situé sur la ZA de l'AVIS à MARTIZAY.

Aussi, il propose d'accepter cette demande. La vente serait régularisée par acte notarié rédigé par Maître Steiger, au montant de 2,50 € HT le m² soit 2.99 € TTC conformément à la délibération N°02/25-2006.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte la vente d'un terrain un terrain constituant une partie du lot 4 situé sur la ZA de l'AVIS à MARTIZAY au profit de la SCI CHABENET au prix de 2,50 € HT le m². Il charge Maître STEIGER, notaire à MEZIERES EN BRENNE de rédiger l'acte de vente, et autorise le Président à signer l'acte de vente.

Fait à ST MICHEL EN BRENNE, le 18 novembre 2011

Le Président

Jean-Louis CAMUS